Diagonales : Locavore, oui mais combien ?

19-10-2009

On rencontre de plus en plus de locavores. Un locavore est une personne consommant de la nourriture produite dans un rayon allant de 80 à 240 kilomètres maximum autour de son domicile. Mais attention : il y a locavore et locavore. L'exercice consistant à faire la liste de ce à quoi on doit renoncer quand on s'établit locavore permet de savoir à qui on a affaire. Pour un Parisien, devenir locavore "200 kilomètres" signifie renoncer aux vins de Bordeaux, à une bonne partie de ceux de Bourgogne, au Roquefort, aux épices et au café. Il reste le camembert et le champagne. Cela demeure très vivable. Se déclarer locavore "50", c'est autre chose : on est au régime sec.

Quand on croise un locavore, ne pas oublier de lui demander dans quelle catégorie il joue : ça change tout !

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com